

## **Procès verbal**

Le vendredi 10 avril 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Martine AUBRY.

Secrétaire de la séance : Manon DOUARCHE

**Présents** : Martine AUBRY, Cédric GARAT, Sonia JAHNO, Cyrille FABRY, Florent CHRYSOSTOME, Florent COLLOT, Clémentine COTRET-SAUSY, Manon DOUARCHE, Romane LAUX

**Représentés** : Eddy LAGARDE représenté par Cédric GARAT

**Absents et excusés** : Ludovic CHAUDRON

### **Ordre du jour** :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
- Compte Financier Unique 2025
- Affectation du résultat
- Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2026
- Budget Primitif 2026
- Fongibilité des crédits
- Mise en place des commissions communales
- Avis sur le projet éolien "Ferme éolienne de la Croisée" porté par la société ENERGIETEAM
- Questions diverses

**Madame Manon DOUARCHE est désignée secrétaire de séance.**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026**

Madame Le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal de la dernière séance. Il n'y a pas de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Compte Financier Unique 2025 (DE 2026 19)**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui

des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique ;

Considérant la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	76 664,55			481 877,47	76 664,55	481 877,47
O p é r a t i o n s exercice	143 954,77	352 940,87	223 474,22	263 666,46	367 428,99	616 607,33
Total	220 619,32	352 940,87	223 474,22	745 543,93	444 093,54	1 098 484,80
Résultat de clôture		132 321,55		522 069,71		654 391,26
Restes à réaliser	219 097,16	109 000,00			219 097,16	109 000,00
Total cumulé	219 097,16	241 321,55		522 069,71	219 097,16	763 391,26
Résultat définitif		22 224,39		522 069,71		544 294,10

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des suffrages exprimés, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025,

- donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Affectation du résultat (DE 2026 20)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de AUBRY Martine

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	RESULTAT CG 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATIO N DE RESULTAT
INVEST	-76 664,55 €		208 986,10 €	132 321,55 €	D 219 097,16 € R 109 000,00 €	-110 097,16 €	22 224,39 €
FONCT	481 877,47 €		40 192,24 €	522 069,71 €			522 069,71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	522 069,71 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	132 321,55 € 522 069,71 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2026 (DE 2026 21)

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de maintenir les taux de 2022 pour la taxe foncière sur le bâti et le non bâti et la CFE et le taux de 2020 pour la taxe d'habitation, et ainsi de retenir les taux d'imposition des taxes locales directes pour 2026 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 34,88 %

Taxe foncière (non bâti) :	26,66 %
CFE :	11,16 %
Taxe d'habitation :	9,65 %

## **Budget primitif 2026 (DE 2026 22)**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le budget primitif 2026 arrêté comme suit:

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	254 469,17 €	764 260,71 €
Section d'investissement	2 014 558,62 €	2 014 558,62 €
TOTAL	2 269 027,79 €	2 778 819,33 €

## **Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 (DE 2026 23)**

Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune a adopté par délibération n° DE\_20220928\_002 du Conseil Municipal du 28 septembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la collectivité,

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- d'autoriser Madame le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section,
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (DE 2026 24)**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Pour que la nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux puisse avoir lieu, le Conseil Municipal, après délibération, désigne les 12 commissaires titulaires et les 12 commissaires suppléants dont les noms suivent :

<p>M. DESAINT François</p> <p><i>6 rue de Bourgogne 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>Mme DUVAL FAUCHARD Brigitte</p> <p><i>13rue Ernest CHAUDRON 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. CHAUDRON Régis</p> <p><i>25 rue de Bourgogne 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>Mme VAN DEN BESSELAER Christiane</p> <p><i>32 rue Ernest Chaudron 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. HENRION Jean-Pierre</p> <p><i>5 Chemin de la Vigne 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. ARNOULD Patrice</p> <p><i>16 rue Ernest Chaudron 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. ANDRÉ Fabrice</p> <p><i>31 rue Ernest Chaudron 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. FABRY Cyrille</p> <p><i>8 rue Ernest Chaudron 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. GARAT Cécric</p> <p><i>58 rue Ernest Chaudron 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>Mme JAHNO Sonia</p> <p><i>14 Rue Ernest CHAUDRON 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. DETAL Philippe</p> <p><i>21 rue de Bourgogne 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. DUBAUX Pierre</p> <p><i>4 route de Rembercourt 55250 VAUBECOURT</i></p>	<p>Mme DOUARCHE Manon</p> <p><i>8 Route de Villotte 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. LAGARDE Eddy</p> <p><i>8 route de Rival 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. COLLOT Florent</p> <p><i>1 Chemin de la Vigne 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. CHAUDRON Ludovic</p> <p><i>50 ter rue Ernest Chaudron 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. DEFFAIN Jacques</p> <p><i>27 rue Ernest Chaudron 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. DETAL Kevin</p> <p><i>34 rue de Bourgogne 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. CHRYSOSTOME Florent</p> <p><i>10 rue de Bourgogne 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. LECLERC Geoffrey</p> <p><i>11 rue Erenest Chaudron 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>Mme COTRET SAUSY Clémentine</p> <p><i>5 Rue Grande 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>M. MARIE Michel</p> <p><i>8 rue des Trois Frères Rulot 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>Mme RAMAND Margot</p> <p><i>10Bis Rue de Bourgogne 55250 VAUBECOURT</i></p> <p>Mme LAUX Romane</p> <p><i>17 rue de Bourgogne 55250 VAUBECOURT</i></p>
---	--

## **Renouvellement des commissions internes (DE 2026 25)**

Sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer les commissions suivantes :

**- Création et entretien des chemins forestiers** : *Composée de 3 chasseurs, 3 conseillers municipaux, 3 propriétaires forestiers, Maire, Adjoint, Président de l'ACCA et VP de l'ACCA* :

M. FABRY Cyrille, M. COLLOT Florent et M. CHRYSOSTOME Florent sont désignés pour siéger au sein de cette commission en qualité de conseillers municipaux.

**- Action Sociale et vie associative :**

- \* politique en faveur des personnes les plus fragiles
- \* la participation et le suivi des animations en faveur des aînés
- \* la participation à la Vaubecourtoise et autres associations de Vaubecourt

Les membres de cette commission, désignés par le Conseil Municipal sont : Mme Romane LAUX, Mme Clémentine COTRET SAUSY, M. GARAT Cédric, Mme Manon DOUARCHE, Mme RAMAND Margot, Mme VAN DEN BESSELAER Christiane, M. ARNOULD Patrice, Mme GAMOT Odile et Mme DUVAL FAUCHARD Brigitte.

**Avis sur le projet d'exploiter un parc éolien, sur le territoire de la commune de BEAUSITE, déposée par la société « Ferme de la Croisée » (DE 2026 26)**

Madame le Maire informe que la Préfecture de la Meuse a transmis un arrêté portant ouverture de la consultation du public qui se tiendra du mardi 7 avril 2026 au mardi 7 juillet 2026 à laquelle est soumise la demande présentée par la société Énergieteam, concernant l'autorisation environnementale unique pour l'exploitation d'un parc éolien de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison.

La commune étant située dans le périmètre réglementaire prévu par la nomenclature des installations classées, il est demandé de bien vouloir apposer des affiches à la porte de la mairie, au moins quinze jours avant le début de l'enquête, soit le samedi 21 mars 2026 au plus tard, et maintenir cet affichage pendant la durée de la consultation du public.

Le dossier soumis à consultation du public est consultable sous format électronique :

- sur le site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/7190/>

Toute remarque éventuelle sur cette affaire sera adressée, pendant la durée de l'enquête :

- - sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7190/>,
- - par mail : [consultation-du-public-7190@registre-dematerialise.fr](mailto:consultation-du-public-7190@registre-dematerialise.fr),
- - par courrier adressé à M. Bernard CAREY, commissaire enquêteur, à la mairie de Beausite située 4 rue Berne 55250 Beausite.

Il est précisé, conformément aux prescriptions de l'article R. 181-18 du Code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, qu'il appartient, dès l'ouverture

de l'enquête, d'inviter le conseil municipal à formuler son avis sur cette affaire, avis qui devra être exprimé au plus tard dans les deux mois à compter de la réception du présent courrier de saisine.

Les membres du Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Beausite, déposé par la société « Ferme éolienne de la Croisée »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce projet.

### **Questions diverses :**

Organisation relative à la gestion des locations de la salle des fêtes : Monsieur Cyrille FABRY sera aidé pour la gestion des réservations de la salle des fêtes (rendez-vous, remise des clés, état des lieux...) par Mesdames Clémentine COTRET SAUSY et Margot RAMAND.

Séance levée à 22h50

## **LISTE RÉCAPITULATIVE Séance du 10 avril 2026**

<b>DATE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	
10/04/2026	DE_2026_019	Compte Financier Unique 2025	Approuvée
10/04/2026	DE_2026_020	Affectation du résultat	Approuvée
10/04/2026	DE_2026_021	Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2026	Approuvée
10/04/2026	DE_2026_022	Budget primitif 2026	Approuvée
10/04/2026	DE_2026_023	Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57	Approuvée
10/04/2026	DE_2026_024	Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs	Approuvée
10/04/2026	DE_2026_025	Renouvellement des commissions internes	Approuvée
10/04/2026	DE_2026_026	Avis sur le projet d'exploiter un parc éolien, sur le territoire de la commune de BEAUSITE, déposée par la société « Ferme de la Croisée »	Approuvée

Martine AUBRY  
Président de séance

Manon DOUARCHE  
Secrétaire de séance